

Déficit démocratique au Liban et retombées économiques et sociales (1918-2005) / Dr Ibrahim Maroun. — Extrait de : *Annales de philosophie et des sciences humaines*. — N° 20 (2005), pp. 35-50.

Titre de couverture : *Annales de philosophie et des sciences humaines*. — Bibliogr.

Notes au bas des pages.

I. Démocratie — Liban. II. Liban — Politique économique — 1918-2005. III. Liban — Politique sociale — 1918-2005.

PER L1044 / FP175833P

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE AU LIBAN ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (1918 - 2005)

Kastik, le 17 mai 2005

D^r Ibrahim Maroun

Professeur – Université libanaise

يتناول البحث النقص الديمقراطي الذي يعاني لبنان تداعياته منذ عقود من السنين . فيلقي الضوء على مراحل هذا النقص وارتباطه ، إلى حد بعيد ، بالعهد ، التي عرفها تاريخ لبنان الحديث المتنقل من " إستبداد متنور " ، واكب الإنتداب الفرنسي ، إلى " ديمقراطية غير متنورة " ، برزت في الفترة الممتدة بين ١٩٤٣ و ١٩٧٥ ، إلى " الديمقراطية المتعسكرة " ، بين ١٩٧٥ و ١٩٩٠ ، وصولاً إلى " الفساد الديمقراطي " ، عام ١٩٩٠ .

وهكذا يكون البحث قد حاول إظهار انعكاسات السياسات المتلاحقة ، على الصعيدين الإقتصادي والإجتماعي ، وما أفرزته هذه السياسات من ردات فعل أدت إلى دعوة الأجيال القادمة في لبنان ، إلى معرفة بُعد النقص الديمقراطي في زعزعة الحياة الإقتصادية والمالية ، والإجتماعية ، وبالتالي في زعزعة بناء الوطن السليم والمتعافي .

Le Liban souffre depuis plusieurs décennies, d'un déficit démocratique, se métamorphosant avec le temps. D'une période à une autre de notre histoire contemporaine, il prenait une nouvelle forme faisant état d'une aggravation de ce déficit, et donnant lieu à d'autres incidences économiques et sociales.

Ainsi, nous sommes passés d'un « despotisme éclairé » sous le mandat français, à une « démocratie non éclairée », entre 1943 et 1975, à une « militiacratie » entre 1975 et 1990, et à une « voyoucratie » en 1990.

Nous allons envisager ces différentes formes de déficit démocratique qu'a connues le Liban, aussi bien que leurs incidences ou retombées économiques et sociales jusqu'à jour.

1. LE « DESPOTISME ÉCLAIRÉ » SOUS LE MANDAT FRANÇAIS (1918-1943)

J'entends par « despotisme éclairé », la conduite des affaires publiques d'une main de fer certes, mais de façon rationnelle et constructive. Le monde en a connu plusieurs genres, tels que le colbertisme français (Charles Colbert 1619 - 1683), synonyme de centralisation du pouvoir, et d'interventionnisme bénéfique de l'État dans les affaires économiques, financières, administratives, voire éducatives ; le despotisme de Bismark (1815-1898), réalisateur de l'unité allemande, auteur du premier système de protection sociale dans le monde, et « industrialisateur » de l'Allemagne ; le despotisme de Mutsuhito (1852-1912), « occidentalisateur » du Japon, et réformateur de son système politique et économique, soit les deux fondements de sa puissance économique actuelle.

Quant au despotisme éclairé que nous avons connu au Liban sous le mandat français, il était d'inspiration colbertiste, et exercé par le Haut-Commissaire. Il a rendu de force au Liban, les territoires qui lui avaient été arrachés par l'Empire ottoman, créa sa première république, son armée, son administration publique et son pacte national ; réorganisa ses institutions financières publiques et privées. De même, la politique économique et monétaire interventionniste, qu'il a administrée au Liban, était presque dans le même esprit que celle qui était appliquée en France. D'où la stabilité du

taux de change de sa monnaie nationale et l'essor industriel qu'a connu ce pays au début des années « 40 »¹.

Certes, tout n'était pas rose durant le mandat : La décision politique n'était pas libanaise, les libertés publiques étaient relativement muselées, et les intérêts économiques et monétaires de la puissance mandataire passaient en premier. Pour ces raisons et bien d'autres, on ne peut, en aucune façon, être nostalgique du mandat. Mais tout de même, si l'on avait laissé aux Libanais le choix de réaliser démocratiquement ces actes fondateurs de la nation et de la république, Dieu sait, avec leurs divisions politiques et ethnico-religieuses, combien ils auraient mis du temps à le faire, ça, s'ils avaient réussi à le faire.

II. LA DÉMOCRATIE NON ÉCLAIRÉE (1943-1975)

Durant cette période, le Liban s'est forgé une certaine démocratie. En ce sens, les Libanais bénéficiaient d'une relative liberté d'expression, de pensée, de rassemblement, de religion, de manifestation, de la presse, d'élections au suffrage universel, et d'alternance au pouvoir, soit les principaux critères d'une démocratie occidentale.

Toutefois, il s'agissait, à cette époque, d'une démocratie non éclairée, car les règles ou les principes démocratiques que je viens d'énumérer, n'étaient ancrées ni dans les têtes et les comportements des Libanais, ni dans les mécanismes de régulation du pouvoir. D'où le mauvais usage de la démocratie.

En ce sens, dans un pays où les droits des citoyens au travail, à la santé, à la sécurité, et aux services de l'administration publique, ne leur sont accordés que par l'intermédiation, c'est-à-dire par le piston, l'inféodation politique, le clientélisme, l'esprit clanique ou tribal et l'achat des consciences gagnent de terrain, accentuent la dépendance politique des citoyens, et aliènent les libertés publiques. Par conséquent, on aurait affaire à des citoyens non libres qui bénéficient d'une liberté de vote au suffrage universel dont ils font mauvais usage, en envoyant au parlement des représentants de tous genres : chefs de clans, gangsters, démagogues, affairistes, des gens corruptibles, incultes ... et très rarement des personnes

1. Jacques Couland, *Le mouvement syndical au Liban 1919-1946*, Éditions sociales, Paris 1970, p. 279.

compétentes, talentueuses, intègres, et bons gestionnaires de la res publica. C'est exactement l'usage que faisaient les Libanais du vote au suffrage universel à cette époque, comme aujourd'hui d'ailleurs.

De même, le vote-sanction aux élections législatives, quand il y en avait lieu à cette époque, n'a jamais été pour des raisons de politiques économiques ou sociales quelconques, bien que cette période ait connu un tas de crises économiques et sociales. Mais ce genre de vote, qui était d'ailleurs très rare, l'était plutôt pour des raisons le plus souvent frivoles : on arrachait le siège parlementaire à quelqu'un, pour le confier à un autre plus solvable, ou plus garant des intérêts du clan ou de la communauté, ou plus influent politiquement, ou parce qu'il avait de plus gros bras.

Quant à l'alternance au pouvoir entre majorité et opposition, elle l'était pour des raisons politiques, souvent relatives aux questions de nationalisme arabe, ou de nationalisme libanais, c'est-à-dire au sexe des anges. Elle n'a jamais été, durant cette période, pour des raisons de politiques économiques ou sociales, car les deux camps avaient presque la même doctrine dans ce domaine, pour ne pas dire qu'ils n'en avaient aucune. Par conséquent, la mauvaise gestion des affaires économiques et sociales du pays par une équipe dirigeante ne constituait pas réellement une raison valable pour qu'elle soit sanctionnée au parlement ou dans les urnes.

En effet, cette démocratie non éclairée constituait un contexte idéal pour les groupes d'intérêt qui en profitaient, comme ils le font toujours, pour faire appliquer par l'État, des politiques économiques qui servent davantage leurs intérêts catégoriels, et moins l'intérêt national.

Dans ce contexte, la politique monétaire ou la politique de change élevé de la monnaie nationale, conduite par les autorités monétaires de cette époque, a amélioré le taux de change de la livre libanaise, de 60,2% par rapport au dollar américain entre 1952 et 1974¹, ce qui d'un côté augmentait en devises étrangères les prix de nos exportations agricoles et industrielles et bloquait leur progression, et de l'autre, diminuait en livre libanaise les prix des importations, et améliorait leur compétitivité par rapport à notre production nationale. Ceci plongeait nos secteurs, agricole et industriel, dans des crises profondes tout au long de cette période.

1. Le taux de change du dollar aurait baissé de 3,73 L.L. en 1952, à 2,33 en 1974.

En effet, cette politique monétaire qui servait juste les intérêts des importateurs et des banquiers, aux dépens de larges couches de la population qui vivaient de l'agriculture et de l'industrie, n'a trouvé, entre 1947 et 1975, aucun parlementaire pour la contester et défendre nos secteurs productifs.

Il en était de même de la politique d'importation et de tertiairisation de l'économie aux dépens de l'agriculture et de l'industrie, dont les crises successives se traduisaient, à chaque fois, par des vagues d'émigration. N'est-il pas paradoxal que 182 128 personnes soient acculées à quitter définitivement le Liban durant cette période¹, au moment où son économie réalisait ses taux de croissance les plus performants, soit 8,5% en moyenne par an entre 1950 et 1974².

Sur le plan social, cette politique économique qui était au service des intérêts catégoriels, donnait lieu à un enrichissement excessif des uns, auquel correspondait un appauvrissement flagrant des autres. D'ailleurs, les résultats d'une étude sur la répartition des revenus au Liban, publiés par IRFED en 1961, sont fort éloquents dans ce domaine : 4% des citoyens bénéficiaient à eux seuls de 32% du Revenu National, alors que parallèlement, la part de 50% de la population dans ce revenu, n'était que de 18%³.

III. LA MILITIACRATIE (1975-1990)

Au terme d'une agonie de la démocratie non éclairée qui a commencé en 1969 sous les frappes de la guérilla palestinienne, et le harcèlement syrien du pouvoir libanais, cette démocratie a cédé la place, en 1975, à la militiacratie, soi-disant, au pouvoir des milices.

Le déclenchement des hostilités en 1975, la désintégration de l'État, et son effacement progressif, ont permis aux milices, chacune dans la région qu'elle contrôlait, de faire main basse sur les ressources de l'État. Elles percevaient les taxes douanières et foncières, aussi bien que des impôts sur

1. L'hebdomadaire libanais *Assayad*, du 18 décembre 1977.

2. W. Charaf-El Dine, « *Le développement régional au Liban* », UNDP Linking Economic Growth and Social Development in Lebanon, 2000 (p. 73).

3. IRFED : *Étude préliminaire sur les besoins et les possibilités de développement au Liban*, 1961.

les revenus, ainsi que les péages sur les autoroutes. À ceci s'ajoutaient les opérations de contrebande que menaient et encadraient les milices.

Parallèlement à cette privation de l'État de ses ressources, les dépenses de celui-ci n'ont pas diminué. Il a continué à subventionner le pain, l'électricité, le tabac, et la betterave, et à rémunérer les fonctionnaires et les salariés, voire à majorer malgré tout, les traitements et les salaires, à hospitaliser à sa charge les personnes ne bénéficiant d'aucune assurance médicale, et à faire des dépenses sur l'entretien de l'infrastructure publique.

Ainsi, on est passé d'un équilibre, voire d'un excédent budgétaire chronique au temps de la démocratie non éclairée, à un déficit budgétaire progressant de 116,2% en moyenne par an, entre 1985 et 1989¹. Ceci a augmenté la dette publique interne de 106,2% en moyenne par an, durant la même période².

De même, à partir de 1983, des opérations spéculatives ont été menées contre la monnaie nationale. Ont participé à ces opérations, pêle-mêle, les banques commerciales, les milices, et même de hauts responsables de l'État. Ceci a fortement détérioré le taux de change de la monnaie nationale. Ainsi, le taux de change du billet vert est passé de 3,83 L.L. en janvier 1983, à 2 528 L.L. en septembre 1992³. À l'exception du Deutsch Mark au début des années 1930, aucune autre monnaie dans le monde n'a connu autant de dépréciation au cours du XX^{ème} siècle.

Cette forte détérioration du taux de change de la monnaie nationale a donné lieu à une hyperinflation au Liban. Les prix de la consommation qui auraient augmenté de 69,7% en 1985, de 162,2% en 1986, de 727,4 en 1987, de 155% en 1988, de 116,6% en 1990, et de 131% en 1992, ont fortement détérioré à leur tour, le pouvoir d'achat des revenus fixes (salaires, traitements, loyers, intérêts, ...)

Ainsi, le revenu mensuel moyen des ménages au Liban, calculé aux prix constants de 1985, aurait baissé de 290 913 L.L. en 1974, à quelques 69 073

1. Le déficit est passé de 21 224 millions de L.L. en 1985, à 463 414 millions en 1989 (Association des Banques du Liban « ABL » : *Rapport du conseil 1989 - 1990*, p. 45.

2. La dette publique interne a augmenté de 54 368 millions de L.L. en 1985 à 982 125 millions en 1989, *ibid.*, p. 47.

3. ABL, Bulletin Trimestriel 1984 et 1993.

L.L. en 1992¹, soit une régression du pouvoir d'achat de ce revenu de 76,3% en moyenne par an durant cette période ; ce qui indique une paupérisation envahissante que le Liban n'en a connu pareille que lors du siège de la montagne chrétienne en 1914, par le gouverneur militaire turc, le tristement célèbre Jamal Pacha, qui s'est produit simultanément avec l'invasion des sauterelles.

Cette paupérisation de larges couches de la population libanaise, a été la contrepartie des empires financiers qui ont été édifiés par les spéculateurs contre la monnaie nationale, laquelle n'a trouvé personne au parlement pour la défendre ; étant donné que ce dernier était constitué de complices des spéculateurs, aussi bien que de profanes dans le domaine monétaire.

Par conséquent, le coefficient de concentration des revenus aurait atteint 52,2% en 1988, faisant état de très fortes inégalités sociales au Liban². Ainsi, 10% des ménages bénéficiaient à eux seuls, la même année, de 35% des revenus au Liban, alors que 80% des ménages n'en disposaient que de 45%³.

IV. LA VOYOUCRATIE (1990-2005)

Pour qualifier cette période, j'ai beaucoup hésité au début à utiliser cette expression, pour deux raisons :

- Tous ceux qui ont accédé au pouvoir durant cette période, ou ont occupé des postes de haute responsabilité, n'étaient pas des voyous. Par contre, certains parmi eux, quoique minoritaires, avaient de la probité et du caractère. Qu'ils m'excusent pour l'utilisation d'une terminologie que je considère réellement injuste à leur égard.
- Cette terminologie, chargée apparemment de beaucoup de passions, risque de faire croire à une quelconque implication personnelle du chercheur dans ce qu'il étudie, et de faire perdre au texte son sérieux et sa crédibilité scientifiques.

1. Ces chiffres ont été calculés à partir des résultats de trois enquêtes : l'une a été réalisée par Yves Schemeil en 1974 à l'USJ, et les deux autres par MASS Institute (Reach-Mass).

2. Le coefficient a été calculé à partir des résultats d'une enquête réalisée par Reach-Mass.

3. Ibidem.

Pour ces deux raisons, j'ai beau essayer de trouver une expression moins choquante, et j'ai eu à l'esprit quelques-unes, du genre « despotisme non éclairé » par exemple. Mais, elles m'ont paru moins appropriées pour exprimer correctement le mode de gouvernement du Liban entre 1990 et 2005. Finalement, j'ai opté pour cette expression, et ce, en toute connaissance de cause. Car, quand l'heure est à la science, l'euphémisme devient inopportun. La science, c'est dire les choses telles qu'elles sont et avec les termes appropriés, même si ces derniers paraissent choquants.

Quant à l'origine de la voyoucratie au Liban, c'est comme vous le savez, un régime syrien qui occupait le pays, avec une bénédiction ou une bienveillance américaine, soi-disant internationale depuis au moins 1984, et qui cherchait à en tirer le maximum du profit, politiquement, économiquement et financièrement. À cet effet, il avait besoin d'alliés ou de collabos libanais, avides du pouvoir. Il en a trouvé beaucoup et dans toutes les communautés. Comme aux yeux du monde, il devrait respecter les apparences d'un régime démocratique, il avait à contrôler le parlement, ou le pouvoir législatif qui est la source de tous les pouvoirs. À cet effet, il a confectionné des lois électorales, créant de toutes pièces, des circonscriptions taillées à la mesure de ses alliés ou de ses collabos. Ainsi, il assurait à ces derniers une majorité écrasante au Parlement, ce qui lui a permis de contrôler aussi les pouvoirs exécutif et judiciaire.

Grâce à ce processus, fossoyeur de la démocratie, l'opposition parlementaire s'est contractée comme peau de chagrin, et s'est limitée à quelques députés qui étaient autorisés à râler ou à gueuler, mais seulement contre le gouvernement. Certains parmi eux ont été même élus sur des listes électorales fabriquées et soutenues par la Syrie.

Quant à ceux qui étaient placés au pouvoir, la consigne qu'ils devaient appliquer, consistait à faire prévaloir les intérêts économiques, financiers et politiques de la Syrie, tout en ne ménageant pas certainement leurs propres intérêts, sinon ils ne défendraient pas avec acharnement la présence syrienne illimitée au Liban.

En effet, cette consigne qui leur a été donnée, explique toutes les pratiques économiques et financières irresponsables de ces quinze dernières années. Parmi ces pratiques :

- 1- L'accord commercial inégal, signé avec les Syriens en 1993, favorisant les importations en prévenance de la Syrie, et décourageant nos exportations vers ce pays.
- 2- Baisse spectaculaire, injustifiable, et d'un seul coup en l'an 2000, de nos droits de douanes qui ne varient plus que de zéro à 5% pour 86% de nos importations¹. D'après une étude récente du Fonds Monétaire International (FMI), le taux moyen des droits de douanes (Recettes douanières / importations) ne représente plus que 5% au Liban, soit le plus faible au monde, étant donné qu'il s'élève à 14% dans les pays en voie de développement, et à 5,2% dans les pays industriels². Ceci a attiré la concurrence étrangère, voire déloyale à nos secteurs agricoles et industriels, lesquels ont été laminés par cette politique. Y avait-il un plan de destruction de ces deux secteurs, pour que notre marché local soit livré entièrement à la production agricole et industrielle syrienne ?
- 3- La signature avec la Syrie, en septembre 1994, d'un accord de partage des eaux de l'Oronte, à raison de 80 millions de m³ pour le Liban, soit environ 16,7% du débit annuel de ce fleuve libanais qui s'élève à 480 millions de m³. Bien plus, quatre mois après la signature de cet accord, l'on apprend que les 80 millions de m³ laissés au Liban, comprennent les débits des sources d'eau qui jaillissent dans les environs de l'Oronte, ce qui ramène la quota-part libanaise effective dans les eaux de ce fleuve à 12% seulement, soit à 58 millions de m³, et non 80.

Il convient de rappeler ici qu'au début des années 1970, les propositions syriennes de partager ce fleuve à moitié égale, ont été catégoriquement réfutées par le gouvernement libanais de l'époque.

- 4- Autoriser à quelques 450 000 travailleurs syriens, selon les plus faibles estimations, soit 43,8% de la population active employée au Liban, à envahir le marché de l'emploi libanais, sans permis de

1. République Libanaise. La période de la poste reconstruction et de convalescence, vers la croissance durable (papier du gouvernement libanais à la Réunion de Paris II) 23 novembre 2002 (p. 13).

2. Carla Nassif, « *Le Commerce extérieur du Liban : diagnostic et évaluation* » in *Bulletin mensuel*, publié par ABL, N° 3, mars 2005, (p. 21).

travail, ni carte de séjour, ni taxes, ni impôts sur le revenu, et à concurrencer déloyalement la main-d'œuvre libanaise, par l'écrasement des salaires, et les charges sociales nulles qu'ils représentent aux entreprises. Bien plus, le pouvoir libanais a été même protéger cette main-d'œuvre syrienne, essentiellement masculine, contre la concurrence de la main-d'œuvre masculine étrangère, égyptienne, indienne, pakistanaise, irakienne..., en imposant des restrictions draconiennes à l'entrée de cette dernière au Liban. Ainsi, la dépendance financière de la Syrie vis-à-vis du Liban, occasionnée par la présence de sa main-d'œuvre dans ce pays, a été transformée en une dépendance des secteurs économiques libanais, vis-à-vis de la main-d'œuvre syrienne.

- 5- Endettement excessif, pour financer soi-disant « le chantier de la reconstruction », à un taux d'intérêt très élevé qui aurait atteint 11% sur les emprunts extérieurs en dollar, alors qu'il ne dépassait pas les 7% sur le marché financier international en 1994. Quant aux taux d'intérêt sur les emprunts internes en L.L., ils étaient en octobre 1995, en moyenne de 23,36% sur les bons de trésor de trois mois, et de 27,8% sur ceux de deux ans¹, soit un taux d'intérêt réel (taux nominal - taux d'inflation) respectivement de 12,16 et de 16,6% qui étaient des plus élevés au monde. Ainsi, la dette publique globale du Liban s'est élevée de 2 994 millions de dollars fin 1992², à 35 852 millions fin 2004³, soit un accroissement de 23% en moyenne par an, durant cette période. Quant à la dette extérieure du Liban qui n'était que de 327 millions de dollars fin 1993⁴, soit la plus faible au monde par volume et par tête d'habitant, elle est passée à 18 359 millions fin 2004⁵, augmentant de 44,2% en moyenne par an. Ainsi, cette dette extérieure qui ne représentait fin 1993 que 7,4% de la dette globale du Liban, en constituait 51,2% fin 2004.

1. ABL, Economic Letter, issue N°9, September 1997, p. 18.

2. Banque du Liban, Rapport Annuel 1994, p. 68 et 69.

3. ABL, Economic Letter, issue N°3, March 2005, p. 7.

4. Banque du Liban, Rapport Annuel 1994, p. 63.

5. ABL, Economic Letter, issue N°3, March 2005, p. 7

De cette façon, le Liban a été noyé dans une crise de surendettement, dans une conjoncture internationale propice au désendettement public.

6. Politique fiscale injuste, conduite par des hommes d'affaires au pouvoir, et baissant spectaculairement fin 1993 les impôts directs, en ramenant de 50 à 10%, le taux marginal de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de personnes ; de 32 à 10%, celui de l'impôt sur les traitements et salaires ; et de 26 à 10% le taux de l'impôt proportionnel sur les bénéfices des sociétés des capitaux¹. Et ceci, malgré les mises en garde des experts du FMI à l'État libanais en 1992².

Parallèlement, pour compenser cette baisse des impôts directs en période d'accroissement rapide de la dette publique, le ministère des finances s'est livré à la multiplication et l'augmentation abusive des taxes et impôts indirects, qui, comme nous le savons, portent sur la consommation, et par conséquent, pèsent lourd sur les revenus fixes, et tout particulièrement modestes. Ainsi, les recettes effectives des taxes et des impôts indirects auraient augmenté de 430 milliards de L.L. en 1992³, à 2 819 milliards en 2002⁴, soit un accroissement de 20,7% en moyenne par an. Ainsi, pour épargner les revenus les plus élevés, la politique fiscale en question écrase les revenus les plus modestes, et livre à la misère, des couches très larges de la population.

7. Abus des biens sociaux, criminalité des affaires, et détournement des fonds publics dans le Conseil du Sud, le Conseil du Développement et de Reconstruction (CDR), la Caisse des Déplacés de la guerre,

1. Loi fiscale N° 282 du 30 décembre 1993. A propos, il serait juste de rappeler qu'en 1999, le ministre des finances Georges Corm a réussi, malgré toutes les pressions qui étaient exercées sur lui, à relever ces taux respectivement à 20%, 21% et 15%.
2. FMI, « *Liban : le système fiscal et sa reconstruction* », rapport de la mission du FMI publié le 15 juin 1992, et reproduit par le Bulletin Trimestriel de la Banque du Liban, N°54, troisième trimestre 1992, p. 11.
3. Banque du Liban, Rapport Annuel, 1994, p. 64.
4. Ministère des finances, *Clôture des comptes du budget général et des budgets annexes en l'an 2000*, tableau des « Recettes du budget ».

l'Electricité du Liban, le ministère des finances, de la santé, de l'énergie et des ressources hydrauliques, aussi bien que dans d'autres ministères et institutions publiques. Les deniers publics détournés depuis 1990, ont été estimés à 2 milliards de dollars en moyenne par an¹ ; d'où les dépenses de l'État qui ont été de 72 milliards de dollars entre 1992 et 2004, et qui ne comprennent encore, ni les impayés, ni la dette nette de la Banque du Liban². Ces chiffres indiquent un pillage systématique de l'État, lequel nous rappelle les fameuses razzias des temps anciens, sauf que ces dernières visaient seulement des territoires ennemis.

8. Trafic d'influence : la réalisation des dizaines de projets de reconstruction et de travaux publics a été confiée à des sociétés appartenant à des hauts responsables de l'État, ou à leurs proches-parents, ou à leur clientèle politique, ou à des sociétés syriennes de travaux publics. Il en était de même des contrats de privatisation des 13 dernières années, dont celui de la voirie de Beyrouth, de la reconstruction du centre-ville de la capitale, de la gestion du téléphone portable, de la poste, etc.
9. Manque de transparence : la quasi-totalité de ces projets de reconstruction et de travaux publics, aussi bien que les privatisations, ont été confiées presque discrètement aux sociétés favorites en question, sous des contrats de gré à gré excluant toute annonce dans la presse, contrairement aux adjudications et appels d'offres, qui eux supposent ce genre d'annonces, et font jouer la concurrence entre plusieurs soumissionnaires. Ainsi, en privilégiant les contrats de gré à gré au profit des sociétés favorites, les intérêts de l'État ont été galvaudés, et plusieurs milliards de dollars ont été gaspillés.
10. Recrutement de plusieurs milliers de personnes appartenant à la clientèle politique des hauts responsables de l'État et des Syriens, dans une administration publique qui était déjà pléthorique, grevant

1. Communication de Joe Faddoul au colloque sur « Le Liban : Le défi de l'avenir », organisé par le Sénat français, le 25 septembre 2003, au Sénat (Palais du Luxembourg), Paris.

2. Makram Sader, (Secrétaire général de l'ABL), « *Divers économique, suite au crime hideux* », Bulletin mensuel de l'ABL, n° 1-2 janvier - février 2005, p. 3.

davantage le budget général, et aggravant la dette publique. Faut-il rappeler que ces « protégés » du pouvoir et des Syriens ont été recrutés sans concours d'entrée, ou grâce à des concours de forme, et qu'ils étaient pour la plupart soit des gens non qualifiés, soit incultes, soit analphabètes.

11. La corruption : comme la plupart de ces nouveaux fonctionnaires ou salariés de l'État, bénéficiaient du soutien inconditionnel de leurs protecteurs, et manquaient de probité, la corruption qui avait déjà ses niches dans l'administration publique, a battu plusieurs fois ses propres records durant les quinze dernières années. Ainsi, le Trésor public a été privé de quelques centaines de milliards de L.L.
12. Répartition discriminatoire et inéquitable des dépenses publiques sur les régions : dans le fameux « Plan - Horizon 2000 pour le développement et la reconstruction » élaboré par l'État pour la période (1995-2007), Beyrouth et ses banlieues qui ne représentent selon le même plan que 21,6% de la population résidente au Liban, bénéficient de 34% des dépenses du développement et de la reconstruction. Il en est de même de la Békaa, du Sud, et de Nabatieh dont les parts dans les dépenses étaient supérieures à leurs proportions dans la population résidente. Quant au Mont-Liban qui représente à lui seul 28,1% de la population résidente, c'est-à-dire sans les banlieues de Beyrouth qui lui sont attachées administrativement, il ne bénéficie que de 15% des dépenses¹. C'est le cas aussi du Liban Nord.

En effet, toutes ces pratiques économiques et financières irresponsables auxquelles nous avons assisté durant les 15 dernières années, nous portent à croire qu'une guerre économique et financière a été menée contre un Liban sortant d'une guerre militaire qui avait duré aussi une quinzaine d'années, mais qui n'avait pas réussi à compromettre son avenir économique et financier.

Quant aux retombées sociales de ces pratiques économiques et financières, elles étaient assez nombreuses. Je me contente ici de quelques-unes :

1. CDR, *Le Plan de l'Horizon 2000 pour le Développement et la Reconstruction*, Beyrouth, 1995.

- 1- Le revenu mensuel moyen par personne active a diminué de 876 000 L.L. en 1997¹, à 677 000 en l'an 2000², soit une régression nominale de 22,7% en trois ans. De même, le revenu moyen par ménage est tombé de 1 540 000 L.L. en 1997³, à 1 134 000 en 2003⁴, soit une régression nominale de 26,4%. et une chute de son pouvoir d'achat de 31,8% durant la même période.
- 2- En l'an 2000, le revenu mensuel moyen des agriculteurs n'était plus que de 284 000 L.L., et celui des ouvriers de l'industrie, de 588 000⁵.
- 3- En 1997, seulement 11% des ménages au Liban pouvaient épargner une partie de leurs revenus, alors que 38,3% des ménages étaient amenés à s'endetter ou à vendre leurs biens pour subvenir à leurs besoins⁶.
- 4- En 2003, le revenu médian des ménages au Liban a été de 634 dollars, ce qui signifie que 50% de ces ménages disposaient d'un revenu mensuel inférieur à 634 dollars⁷. Comme le seuil de pauvreté absolue a été estimé à 827 dollars pour un ménage de taille moyenne, des dizaines de milliers de ménages libanais de 4 personnes et plus, devraient donc se situer au-dessous du seuil de pauvreté absolue.
- 5- La forte concentration des revenus : en 2003, 5% des ménages bénéficient de 16% des revenus au Liban, soit l'équivalent de ce dont disposent 38% des ménages libanais. De même, les revenus de 26% des ménages ne représentent que 8% du total des revenus au

1. Administration Centrale de la Statistique (ACS) : *Conditions de vie des ménages en 1997. Études Statistiques N°9*, février 1998, p. 62.

2. UNICEF et ACS, « *Les revenus* » in *La Situation des Enfants au Liban 2000*, p. 62.

3. ACS, *Conditions des ménages ...* op. cit., p. 68.

4. Ce chiffre a été calculé à partir des résultats d'une enquête que l'institut de recherche « Reach Mass » a mis à notre disposition.

5. CDR et ACS, « *Les revenus* »... op. cit. p. 65.

6. ACS, *Conditions des ménages ...* op. cit., p. 74 et 77.

7. Nous avons calculé ce revenu médian à partir des résultats de l'enquête sur les revenus des ménages au Liban, réalisée par « Reach-Mass ».

Liban, soit l'équivalent de la moitié dont disposent 5% des ménages¹. Il s'agit d'inégalités sociales flagrantes.

- 6- Augmentation des flux migratoires vers l'étranger, et diminution de la population résidente au Liban, à raison de 103 117 personnes en moyenne par an depuis 1997².

CONCLUSION

Cette conférence dans laquelle j'ai tenu à remonter même aux premières décennies du siècle dernier, s'adresse tout particulièrement aux générations futures du Liban, pour qu'elles sachent combien le déficit démocratique pourrait-il être coûteux économiquement, financièrement, et socialement à notre pays, et pour qu'elles en prennent garde.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Administration Centrale de la Statistique (ACS) : *Conditions de vie des ménages en 1997*. Études Statistiques, N° 9, février 1998.
- Association of Banks in Lebanon, (ABL) : *Economic Letter*, issues for the years 1997 - 2005.
- Association des Banques au Liban : *Le Rapport Annuel (de 1989 - 1990 à 2002 - 2003)*.
- Banque du Liban : *Le Rapport Annuel (de 1994 à 2001)*.
- Charaf-El Dine (Wafa) : « *Le développement régional au Liban* », UNDP, *Linking Economic Growth and Social Development in Lebanon*, 2000 (pp. 73 - 80).

1. Nous avons calculé ces chiffres à partir des données susmentionnées, fournies par « Reach-Mass ».

2. La population résidente au Liban a été estimée à 4 005 025 personnes en 1997 par l'ACS et à 3 615 674 en 2000 par l'ACS et l'Unicef.

- Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR) : *Le Plan de l'Horizon 2000 pour le Développement et la Reconstruction*, Beyrouth 1995.
- Couland (Jacques) : *Le mouvement syndical au Liban 1919 - 1946*, Editions Sociales, Paris 1970.
- Fonds Monétaire International (FMI) : « *Liban : le système fiscal et sa reconstruction* », rapport publié le 15 juin 1992, et reproduit par le Bulletin Trimestriel de la Banque du Liban, N° 54, Troisième Trimestre 1992, pp. 5 - 28.
- IRFED : *Étude préliminaire sur les besoins et les possibilités de développement au Liban*, 1961.
- Ministère des finances : *Le budget général (de 1992 à 2004)*.
- Nassif (Carla) : « *Le Commerce extérieur du Liban : diagnostic et évaluation* » in *Bulletin mensuel de l'ABL*, N°3, mars 2005, pp 17 - 30.
- Reach-Mass Institute : *Statistiques sur les revenus des ménages au Liban en 2003* (Statistiques non publiées).
- République Libanaise : *La période de la post-reconstruction et de convalescence ... vers la croissance durable* (papier du gouvernement libanais à la Conférence de Paris II, 23 novembre 2002).
- Sader (Makram) : « *Divers économique, suite au crime hideux* », Bulletin mensuel de l'ABL, N° 1 - 2, janvier-février 2005, p. 3 et 4.
- UNICEF et ACS : « *Les revenus* » et « *la population active* » in *La situation des enfants au Liban 2000*, Publications de l'Unicef et de l'ACS, Beyrouth 2003.